SOJAM

FICHE TECHNIQUE

ACTO Choc

SPÉCIAL INFESTATIONS !

AÉROSOL

Blattes, mouches, moustiques, mites, puces, punaises, araignées...

ACTO CHOC est radical contre les infestations de blattes, cafards, puces, punaises, mites, araignées, acariens, mouches, les micro-gouttes d'insecticide entrent facilement en contact avec les insectes et leurs larves.
Action choc. Il agit immédiatement par contact et par ingestion sur les insectes présents. Effet persistant plusieurs semaines.

MODE D'EMPLOI :

Fermer toutes les ouvertures de la pièce à traiter (sauf celle par où doit sortir l'applicateur). **Sortir** les animaux (oiseaux, poissons…) et les plantes. **Protéger** les denrées alimentaires, les vêtements et les revêtements fragiles. Bien agiter l'aérosol avant utilisation. Placer l'aérosol au centre de l'espace à traiter, en hauteur, par exemple sur une chaise ou une table protégée préalablement avec du papier ou du carton. **Enclencher** le diffuseur de l'aérosol, avec le pouce, en appuyant fortement sur la languette **(1)**. Elle restera bloquée en position de marche **(2)**. **Important : ne pas essayer d'interrompre la diffusion. Sortir de la pièce en fermant soigneusement la porte et empêcher toute personne d'y entrer.** Laisser le produit agir pendant 2 ou 3 heures minimum. Aérer 4 heures minimum avant de réoccuper l'espace. À renouveler en cas de nouvelle infestation.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

Contient de l'acétone. H222 Aérosol extrêmement inflammable. H229 Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P501 Éliminer l'emballage vide ou le produit non utilisé dans une déchetterie. Bien ventiler après usage.
Par mesure de sécurité, utiliser seulement pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

CHOC 11
AÉROSOL 100 ML
CARTON DE 12

CHOC 12
AÉROSOL 200 ML
CARTON DE 12

ACTION FOUDROYANTE

Type de préparation :
Aérosol (AE) insecticide (TP18).
Composition en % (m/m) :
Cyphénothrine (CAS n° 39515-40-7) : 0,4 %
Tétraméthrine (CAS n° 7696-12-0) : 0,3 %
Pipéronyl butoxyde (CAS n° 51-03-6) : 1,0 %

FDS disponible
sur **www.quickfds.com**

SOJAM : 2, Mail des Cerclades - CS 20808 CERGY - 95015 CERGY-PONTOISE CEDEX - France - Tél. : +33 (0)1 34 02 46 60 - Fax : +33 (0)1 30 37 15 90
SASU au capital de 5 180 000 € - RCS PONTOISE 2011 B 02551 - SIRET 533 577 490 00014 - Code NAF 4675Z - TVA FR 70 533 577 490